



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

POSTES - Courrier / Distri
COM

SEPTEMBRE 2011 - Codes A & P

60 rue Vergniaud
75640 PARIS CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

CATALOGUES : DROIT AU BUT

FO exige des compensations

Paris le 14 septembre 2011
Monsieur Nicolas ROUTIER
Directeur Délégué du Courrier

Objet : Distribution des catalogues « But ».

Monsieur le Directeur Délégué,

Nous sommes alertés par nos représentants locaux des difficultés que rencontrent les facteurs, cette année, pour la distribution des catalogues « BUT ».

En effet, La Poste considère ce produit comme un « IP ». Or, en raison de son poids (498 gr) et de son format, ce catalogue ne peut pas être inséré avec les autres IP dans la main par les Centres Logistiques et d'Industrialisations de la PNA. La remise aux particuliers nécessite une distribution supplémentaire, non prise en compte dans la charge et le temps de travail des agents. Ce n'est pas le délai accordé, ici ou là, de 15 jours qui règle la problématique de distribution.

De plus, nous vous rappelons que depuis l'intégration de la PNA dans la charge de travail, FO demande toujours l'ouverture d'une négociation sur la grille CATEDI, sur le poids de la « main » ainsi que sur les opérations de manutention du produit.

Pour notre organisation syndicale, il devient urgent d'agir car le temps attribué à cette activité ne correspond plus à la réalité du terrain et la pénibilité du métier de facteur en est accrue.

Aussi, nous revendiquons pour les agents concernés que la distribution de ce catalogue donne lieu à une compensation en heures supplémentaires comme pour les autres catalogues (la Redoute, 3 Suisses...).

Le Secrétaire national du Courrier

Gérard AUBESSARDI

**Pour les SALAIRES, l'EMPLOI, le RESPECT !
LE 18 OCTOBRE VOTEZ FO**